

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 À 18 H 45

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à 18 h 45, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Loïc TOUZINAUD, Pierre RENAULT, Virginie HITIER (à 19h20), Christian CHAT, Martine BLIN et Corinne MACHEFERT (à 19h05) formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Emmanuel SEGUIN qui a donné pouvoir à Pierre RENAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice ROY

Ordre du jour

2024/09/01 - Travaux de voirie à Peuplat : choix du projet : délibération
2024/09/02 - Tableau des effectifs : délibération
2024/09/03 - Recensement : création postes coordonnateur et agent recenseur : délibération
2024/09/04 - PCS (Plan Communal de Sécurité) : approbation
2024/09/05 - Avantages FRR (France Ruralité Revalorisation, ex ZRR) : délibération
2024/09/06 - Projet canoé-kayak en libre-service à l'aire de loisirs (Kayakomat) : délibération
2024/09/07 - Remboursement téléphone à Fêtes et Culture : délibération
2024/09/08 - Fonds de concours 2024 CDA : délibération
2024/09/09 - Organisation : Descente du Fleuve Charente le 22 septembre
2024/09/10 - Organisation : Nettoyons la Nature et Octobre Rose
2024/09/11 - Bulletin municipal : collecte d'informations
2024/09/12 - Commission recrutement
2024/09/13 - Questions diverses

2024/09/01 - TRAVAUX DE VOIRIE À PEUPLAT : CHOIX DU PROJET : DÉLIBÉRATION

Le Département nous propose de réaliser les travaux en 2 tranches. La première doit commencer lors du 1^{er} trimestre 2025 depuis l'entrée de Peuplat jusqu'au Chemin du Clône, environ.
La deuxième tranche devrait être acceptée dans la foulée.

19h05 : arrivée de Corinne MACHEFERT

Le financement de la première tranche est de 392 000 € HT, soit 470 000 € TTC, soit de 86 000€ HT et 97 013 € TTC. Ce financement est accepté, à l'unanimité par le conseil municipal.

Il faudra prévoir une desserte de bus pour les scolaires.

2024/09/02 - TABLEAU DES EFFECTIFS : DÉLIBÉRATION

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte :

- de la nouvelle dénomination de Secrétaire Générale de Mairie
- de l'avancement de grade de l'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2^e classe, suite à réussite au concours, à compter du 1^{er} décembre 2024.

19h20 : arrivée de Virginie HITIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	5	5	0
Secrétaire Générale de Mairie : 28h hebdo	1	1	0
Adjoint Adm. Principal 2 ^e classe : 12h hebdo au 01/12/2024	1	1	0
Adjoint administratif : 12h hebdo au 01/07/2024	1	1	0
Adjoint technique : 32h hebdo	1	1	0
Adjoint technique : 4h hebdo	1	1	0
NON PERMANENTS	5	2	3
Agent contractuel	4	0	4
Contrat aidé ou AFPR	1	0	1

2024/09/03 - RECENSEMENT : CRÉATION POSTES COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que ROUFFIAC fera l'objet d'un recensement de population en 2025 et que, pour ce faire, il convient de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur.,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2025 :

- Crée un poste de coordonnateur communal,
- Crée un poste d'agent recenseur,
- Inscrit la dépense au budget primitif 2025,
- Charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2024/09/04 - PCS (PLAN COMMUNAL DE SÉCURITÉ) : APPROBATION

La commune de ROUFFIAC étant exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orages, inondations et considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Plan Communal de Sauvegarde. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements sur la commune. Dans la rubrique Alerte Générale, ont été inscrits, pour prévenir le Maire ou les secours, Corinne MACHEFERT et Loïc TOUZINAUD, aux deux extrémités de la commune et Joël ARNAUD, au centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le document sans observations particulières à formuler.

2024/09/05 - AVANTAGES FRR (FRANCE RURALITÉ REVALORISATION, EX ZRR) : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire précise que le fait, pour la commune, de figurer dans le zonage FRR ouvre droit à certains avantages. Il propose une exonération de CFE et de TFPB pour les entreprises éligibles.

En FRR, les entreprises éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

- Être soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition ;
- Être créées ou reprises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 ;
- Exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale ;
- Employer moins de 11 salariés ;
- Condition d'implantation exclusive en zone : disposer d'un siège social ainsi que l'ensemble de son activité et de ses moyens d'exploitation implantés en FRR. Il existe néanmoins des mesures d'assouplissement pour les entreprises qui exercent des activités non sédentaires, c'est-à-dire des activités exercées, à raison de ses caractéristiques mêmes, pour une bonne part à l'extérieur des locaux de l'entreprise (BTP, transport, services aux entreprises, ...) ou celles qui exercent des activités sédentaires mais réalisent au plus 25 % de leur chiffre d'affaires en dehors des FRR et des FRR+.

Après en avoir délibéré, le conseil vote cette exonération à l'unanimité.

2024/09/06 - PROJET CANOË-KAYAK EN LIBRE-SERVICE À L'AIRE DE LOISIRS (KAYAKOMAT) : DÉLIBÉRATION

Le projet consiste à entreposer un conteneur (de moins de 10 m²), ancré sur le site, à proximité de la cale de mise à l'eau. La location serait ouverte à tous avec une carte, en libre-service, d'une vingtaine de produits (canoë : 23 € de l'heure - paddle : 13 € de l'heure).

La commune ne peut pas mettre gratuitement à disposition un terrain destiné à faire du profit. Proposition de location annuelle : 500 €.

Sur le principe, le conseil approuve ce projet par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (Virginie HITIER) et 1 ABSTENTION (Corinne MACHEFERT).

Avant toute décision, il conviendra de s'assurer de la responsabilité : en cas d'accident, est-ce que la commune peut être tenue pour responsable.

2024/09/07 - REMBOURSEMENT TÉLÉPHONE À FÊTES ET CULTURE : DÉLIBÉRATION

Depuis 2006, le Club Informatique de la section Fêtes et Culture du Foyer Rural finance une ligne téléphonique support de la connexion Internet du Club et de la Mairie.

Depuis 2020, suite au COVID, le Club ne fonctionne plus, la ligne téléphonique est utilisée uniquement par la Mairie. Cette ligne est maintenant obsolète depuis l'installation de la fibre en juin 2024.

La section Fêtes et Culture demande que lui soient remboursées les sommes suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - Abonnement ligne fixe du 01/05/2020 au 31/08/2024 | 983,74 € |
| - Factures Internet de 03 à 06/2024 | 112,00 € |

NB : Les factures Internet précédentes étaient auparavant adressées à la Mairie, Orange a modifié sans prévenir qui que ce soit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 voix POUR et 1 voix CONTRE, Christian CHAT) accepte le remboursement de la somme de 1 095,74 € à Fêtes et Culture.

2024/09/08 - FONDS DE CONCOURS CDA : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous pouvons bénéficier du fonds de concours de la CDA pour notre projet global de rénovation énergétique et de mise en conformité de l'alarme incendie de l'Espace Saintonge. Le détail des devis est le suivant :

01/ Mise en conformité de l'alarme Incendie

Devis VIAUD : **5 021,90 € HT**

02/ Portes + sol de la Grande Salle 62 303,00 € HT

Sol dojo 5 550,00 € HT

Sol salle associative 5 882,00 € HT

Devis RENARD : **73 735,00 € HT**

03/ Chaudière Espace Saintonge

Devis GARANKA : **19 032,63 € HT**

TOTAL GLOBAL **97 789,53 € HT**

Nous avons sollicité et obtenu les subventions suivantes :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 37 898,61 €
- Département 35 890,00 €

Le reste à charge de la commune s'élève à 24 000,92 € HT. Le Fonds de concours de la CDA est de 50 % du reste à charge de la commune, soit 12 000,46 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le Fonds de concours de la CDA, pour un montant de **12 000,46 € HT**, les 50 % HT restants seront financés par les fonds propres de la commune.
- charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention dans les plus brefs délais.

2024/09/09 - ORGANISATION : DESCENTE DU FLEUVE CHARENTE LE 22 SEPTEMBRE

Présentation par Éric LE GALL

LES ESCAPADES

9h30 : rendez-vous de 3 bénévoles sur le site pour mise en place des mobiliers et accueil de l'office du tourisme, CDA, des loueurs de canoës.

- 11h30 : accueil de 2 bénévoles supplémentaires pour l'accueil des participants.

- 12h00 : repas des bénévoles sous le kiosque, plateau délivré par les Clapotis (gratuit) au niveau du restaurant.

- 13h30 : départ des canoës et discours des élus et des organisateurs au niveau du bac.

- 14h00 : les mobiliers sont ramassés.

De plus : présence de la fanfare à midi et initiation au canoë dès le matin et l'après-midi.

Dès vendredi matin, mise en place de la rubalise, des décors et du panneauage.

2024/09/10 - ORGANISATION : NETTOYONS LA NATURE ET OCTOBRE ROSE

Pas de « Nettoyons la Nature » cette année eu égard à la très faible participation l'an dernier.

Le samedi 26 octobre sera la Journée Nationale de l'Heure Civique : est-ce qu'on pourrait mobiliser les rouffiacais pour nettoyer le cimetière ?

« Octobre rose » : Madame ROY sera absente en octobre. Il est proposé une décoration dans le hall de l'Espace Saintonge.

2024/09/11 - BULLETIN MUNICIPAL : COLLECTE D'INFORMATIONS

Pour une édition avant fin décembre, il convient de collecter les informations et les photos des différentes manifestations de l'année.

2024/09/12 - COMMISSION RECRUTEMENT

Madame ROY a rencontré Madame TIXIER, DRH (Directrice des Ressources Humaines) de la CDA lors de la réunion des secrétaires de Mairie qui était organisée à Rouffiac en juin. Cette dame est prête à nous seconder dans le cadre du recrutement des agents.

Création d'une commission recrutement composée de : D. MUSSEAU, B. ROY, E. LE GALL, L. TOUZINAUD et N. DÉSAPHIS.

2024/09/13 - QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : Espace Saintonge : plancher posé.

- A reçu Madame MENET de GROUPAMA qui a annoncé une sérieuse augmentation pour 2025 compte tenu du nombre de sinistres déclarés. Après une inspection des locaux, il a été constaté des fissures sérieuses sur le fronton, au-dessus de l'entrée de l'Espace Saintonge : il faut faire venir un contrôleur technique en bâtiment pour expertise.
- Suite à nouvelle visite des experts pour les logements communaux, intervention de C. BERNALEAU (rapide et gratuite).
- Commande de convecteur pour le logement du 4 place du Dr Jean.
- 2 place du Dr Jean : la locataire voudrait un lave-vaisselle ; voir si les branchements, eau et électricité, sont possibles.

Christian CHAT : Espace Saintonge :

- Plancher côté bar est à poncer pour essayer d'avoir la même couleur. Le devis de 1 560€TTC est accepté à l'unanimité.
- Les portes vont être posées. Les impostes seront installées plus tard.
- Envisager un service de nettoyage fin octobre, début novembre.

Il faudrait acheter un nouveau souffleur pour l'agent technique, le précédent ne fonctionne plus et C. CHAT lui prête le sien en attendant.

Réponse : on envisagera l'achat sur le budget 2025. L'agent continue de travailler sans souffleur.

Éric LE GALL : AMÉNAGEMENT DU BORD DE CHARENTE

- Semaine 39 enlèvement de 7 tables rondes.
- Aménagement de 5 plateformes (dalles de béton), à la charge de la CDA pour 5 tables en ciment/résine et de 2 bancs.
- Le mobilier sera mis en place dès le printemps prochain.
- Mise en place 10 totems pour vélo (pas de calendrier ce jour mais nous les aurons aussi pour l'été prochain)

Virginie HITIER : 1^{er} décembre : Noël communal + marché de Noël, de 10h à 18h avec les mêmes exposants + manège. Propose de faire un Madison géant avec les rouffiacais. Décoration du sapin. Chocolat chaud.

Signale que sur la scène quelques lames sont cassées.

Éric LE GALL : propose de créer une commission de Noël composée de D. MUSSEAU, B. ROY, E. LE GALL, M. BLIN, V. HITIER et C. MACHEFERT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Signatures :

La secrétaire de séance,
Béatrice ROY

Le Maire,
David MUSSEAU